



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Ouest

Département surveillance et régulation

Division Aéroports et Navigation Aérienne

**COMITE CONSULTATIF REGIONAL DE  
L'AVIATION GENERALE ET DE  
L'AVIATION LEGERE ET SPORTIVE  
OUEST**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 25 SEPTEMBRE A RENNES**

**Liste des participants**

M. GARRIGUES Yves	DGAC/DSAC-O – Président
LCL PAILLOT Jean François	Adjoint Cdt ZAD NORD –Vice Président
M. COTTO Jean-Philippe	CNFAS
MM. SAINT MARTIN Pierre, PODEUR Pierre et STUDER Francis	FFA
M. OGER Luc	FFAM
M. RUAUX Michel	FFPLUM
MM. LOUVEL Rémy et MARCOULT Bruno	FFVV
M. CUIZINAUD François	FFVL
MM. INGREZ René et VANDAME Laurent	FNAM
M. ESQUIVIE Cédric	BEP/CRG NO civil
LCI PROFICHET René	BEP/CRG NO militaire
LCI ALLEMOZ Gervais	ZAD Nord
LV DENIEL Pascal et MP GALLOIS Christine	CCMAR Atlantique
Mme DEZAUX Muriel et M. DAULE Dominique	SNA-O/E/CT
MM. ENGEL Marc et LAUPRÊTRE Frédéric	SNA-N/E/Études, Environnement
MM. NAOUR Jean-Yves et LESAGE Stéphane	CRNA-O BTIV et E/CT
M. BONNEAU Thierry	DSAC-O/ Délégué Basse et Haute Normandie
M. COQUET Joël	DSAC-O/ Délégué Bretagne
Mme. BLANCHET Sandrine	DSAC-O/ Délégué Centre
M. SIEBERT Emmanuel	DSAC-O/Délégué Pays De la Loire
M. SIMON Alain	DSAC-O /SR/ANA – chef de Division
M. XECH André	DSAC-O – chargé de mission
M. KERHASCOËT Alain	DSAC-O /SR/ANA/NA – Secrétaire
Mme AUDOUARD Claudie et M. QUENTRIC Vincent	DSAC-O/SR/ANA/NA

A 14h00, M. Yves GARRIGUES Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest, Président du comité ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue au vice-président le LCI Jean-François PAILLOT adjoint au commandant de la zone aérienne de la défense Nord, ainsi qu'à l'ensemble des participants qu'il remercie de leur présence à Rennes. Un tour de table est ensuite réalisé permettant à chaque participant de se présenter.

**Préambule :**

Le président du CCRAGALS-O présente aux fédérations deux courriers de la DTA adressés au Délégué Général du CNFAS, dont ces dernières sont en copie :

- Courrier n°13 115 du 11 septembre 2013 : directive de processus de simplification de l'espace aérien inférieur à l'intention des BEP/CRG.
- Courrier n° 13 119 du 16 septembre 2013 : note explicative des nouvelles dispositions concernant la publication dans l'AIP ENR 5.5 des activités aériennes récréatives et sportives et ainsi que leur gestion. La directive correspondante sera prochainement portée à la connaissance des CCRAGALS.

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le CR du précédent CCRAGALS du 14 mars 2013 qui s'est tenu à Brest est approuvé.

**2. Suites données à la réunion précédente**

**2.a Publication aéronautique des "activités aériennes sportives et récréatives"**

(voir préambule)

La FFAM met en exergue des incohérences entre certaines publications dans l'ENR5.5 et sur les cartes VAC.

La responsabilité de la carte VAC relève du domaine de l'exploitant d'aérodrome, alors que celle de l'ENR relève du domaine DTA/DIRCAM par des circuits de publication différents.

Le travail de régularisation de l'adéquation entre les cartes VAC et l'ENR se poursuit.

Le Président du CCRAGALS informe les fédérations de la tenue d'un symposium DSAC sur "l'information aéronautique, de sa conception à sa diffusion" à Farman le 13 décembre 2013.

**2.b Dispositif d'espace temporaire :**

Depuis septembre 2012, chaque dispositif d'espace temporaire est soumis à l'avis des fédérations aéronautiques, la DSAC Ouest faisant la synthèse des remarques pertinentes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, 98 dispositifs d'espace temporaire ont été soumis à l'avis des fédérations.

Devant la multitude de consultations, les fédérations demandent à ce que soit étudiée la possibilité de rationaliser le processus de consultation des espaces temporaires.

La DSAC propose en retour une réflexion de son côté. A l'issue, une proposition sera faite aux fédérations.



## 2.c Avancement Simplification espace aérien : reprise des travaux du groupe de travail

(Voir préambule)

## 3. Examen des dossiers pour avis (au titre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2005)

### 3.a Espaces (AIP ENR 2)

#### → Modification de la TMA7 d'Orléans

Cette modification des limites latérales a permis de libérer le cheminement VFR des espaces contrôlés

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

### 3.b AWY (AIP ENR 3)

Sans objet

### 3.c Zones P/R/D (AIP ENR 5.1)

Sans objet

### 3.d Activités de parachutage

#### → Création d'une activité de parachutage en délégation Basse et Haute Normandie :

##### **Lessay aérodrome (50) : FL 115**

Actuellement publiée sous NOTAM, aucun incident durant la période d'essai.

Le protocole est en cours de rédaction avec le CRNA-O.

Activité limitée au FL115 à cause des AWYs Jersey dont l'interférence avec le trafic est à évaluer plus précisément.

Commentaires : Après passage au CRG; une demande de publication pour le prochain cycle à carte (cycle 03/14, avril 2014) est prévue.

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**



### 3.e Activités de voltige (AIP ENR 5.1)

#### → création d'une activité de Voltige à Dreux Senonches (28)

500ft ASFC – FL 055

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

Commentaires : La saisine initiale a été modifiée deux fois lors de la consultation. La première modification fut une modification des horaires en fonction des HOR du RTBA LF-R149A.

La seconde a été initiée par le CRNA-Nord au vu de la proximité des trajectoires départ d'Orly. Avec accord du demandeur le plafond de l'activité a donc été redescendu au FL 055 dans la TMA1 de PARIS.

Un protocole entre le SNA-N, le CRNA-N et le club, d'autant plus qu'il y a un possible problème de portée radio à cet endroit avec le SIV Seine, va être rédigé.

### 3.f Activités d'Aéromodélisme (AIP ENR 5.1)

#### 3.f.1 En vue de l'opérateur en classe G hors emprise aérodrome ou espace à statut particulier

##### → Délégation Bretagne

- *Sans objet*

##### → Délégation Basse et Haute Normandie

- *Création*

<i>aéromodélisme Cairon (14)</i>	<i>1200 ft AMSL 1000 ft ASFC</i>	<i>Nacre Air Modèles (reliquat CCRAGALS 10)</i>
<i>Aéromodélisme Ouistreham (14)</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>C.A.D.O.R.</i>

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE.**

Commentaires : un protocole d'accord entre le SNA-O et le club de CAIRON a été signé en raison de la proximité de la CTR de Caen.

##### → Délégation Centre

- *Sans objet*



➔ **Délégation Pays De Loire**

▪ **Création**

<i>Massérac (44)</i>	<i>650 ft AMSL 600 ft ASFC</i>	<i>CLUB AEROMOD DU PAYS DE VILAINE (Reliquat CCRAGALS 9)</i>
<i>Entrammes (53)</i>	<i>1300 ft AMSL 1000 ft ASFC</i>	<i>Aéro Model Club de la Mayenne</i>

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE pour Massérac  
RESERVE pour Laval Entrammes**

Commentaires pour Laval :

La proximité des axes IFR ainsi que du circuit de piste avec une hauteur de 1000ft ASFC pose un problème de sécurité à étudier, même s'il existe un protocole avec le terrain de Laval.

La saisine est donc retirée du planning CRG.

A la place d'une publication définitive, une consultation temporaire sera effectuée par le CRG, ceci pour pouvoir mettre en place une période d'essai de un an pour cette activité.

En parallèle, un suivi des évènements sera effectué par la DSAC-O.

Un REX sera effectué.

A l'échéance de cette période d'essai, la décision de publication définitive de cette activité, avec ou sans modification, sera proposée.

▪ **Modification**

<i>9001 : Le Pellerin (44)</i>	<i>750 ft AMSL 650 ft ASFC</i>	<i>M. A. C. DE LOIRE ATLANTIQUE (Reliquat CCRAGALS 8)</i>
<i>8980 : St Macaire en Mauges(49)</i>	<i>1000 ft AMSL 650 ft ASFC</i>	<i>RADIOCOMMANDE AERONAUTIQUE DES MAUGES (Reliquat CCRAGALS 9)</i>

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE pour Le Pèlerin  
FAVORABLE pour St Macaire en Mauges**

Commentaires pour St Macaire en Mauge :

Au vu de la proximité du RTBA, le CDAOA/PPE a émis un avis défavorable à la saisine et a proposé une limitation de l'activité à 500ft lorsque le RTBA est actif.

L'avis de la Défense sur cette activité sera exprimé lors de la séance plénière CRG.



**3.f.2 En vue de l'opérateur, dans l'emprise d'un aérodrome ou plate-forme ULM ou dans un espace aérien contrôlé ou zone P, R, ou D**

→ **Délégation Basse et Haute Normandie**

- *Sans objet*

→ **Délégation Bretagne**

- **Création**

<i>Lorient AD (56)</i>	<i>330 ft ASFC</i>	<i>C.S.A. F. BA NAVALE DE LANN BIHOUE (reliquat CCRAGALS 12)</i>
<i>Plouhinec (56)</i>	<i>530 ft AMSL 500 ft ASFC</i>	<i>CLUB MODELISTE LANESTERIEN</i>

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

Commentaires pour Plouhinec :

Le protocole d'accord n'a pas encore été validé par la ZAD-Nord.

En effet, l'activité se trouvant sous un cheminement hélicoptère à 500ft, le CCMAR va réétudier la saisine avec les instances militaires.

→ **Délégation Centre**

- **Création**

<i>Montlévicq (36)</i>	<i>1760 ft AMSL 1000 ft ASFC</i>	<i>MJC LA CHATRE-MACC</i>
<i>Briare Chatillon aérodrome(45)</i>	<i>330 ft ASFC</i>	<i>AERO CLUB DU GIENNOIS</i>

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

- **Modification**

<i>8730 : St Martin le Beau (37)</i>	<i>500 ft ASFC</i>	<i>M. A. C. COMMANDANT TULASNE</i>
--------------------------------------	--------------------	------------------------------------

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

→ **Délégation Pays De la Loire**

- **Création**

<i>Aron la Rogerie</i>	<i>1500 ft AMSL 1000 ft ASFC</i>	<i>Club Aéromodéliste de Mayenne</i>
------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

**3.f.3 Suppressions :**

→ **Délégation Centre**

Selles sur Cher (41) : n° 8273

St Georges sur Cher (41) : n° 8338

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**



### 3.g Activités de treuillage vol à voile, ou vol libre (ENR 5.5)

#### → Délégation Centre :

Suppression activité n° 919 à Levroux

Création activité à Bué (18) : 2000ft AMSL (1360ft ASFC)

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

#### → Délégation Pays de La Loire :

Création activité à Laval Entrammes AD (53) : 2000 ft AMSL (1650 ft ASFC)

**AVIS CCRAGALS/O : FAVORABLE**

#### Commentaires :

Activité actuellement sous publication temporaire de NOTAM.

La délégation PDL précise que le protocole entre l'exploitant d'aérodrome et le club a été signé et qu'une étude de sécurité est en cours.

La DSAC-O suivra ce changement au titre de la surveillance du prestataire AFIS.

## 4. Examen des dossiers pour information (au titre de l'article 2 de l'arrêté du 1er décembre 2005)

(Documentation en annexe)

### 4.a Zones P/R/D (AIP ENR 5.1)

Publication AIP au cycle à carte 03/14

Modification des LF-D16 et LF-D18D

Modification de la LF-R20B

### 4.b Espaces/SIV/AWY

Publication AIP au cycle à carte 03/14

- Modification CTR-CTA Iles Anglo-Normandes.

- AIP ENR 1.2 survol maritime CAG VFR.

La FFA fait remarquer que le projet de publication des procédures particulières en déclinaison de l'arrêté du 20 décembre 2012 pose un problème pour les aéronefs en convoyage du fait que ces derniers ne sont pas tous équipés en matériel d'oxygène pour monter à un niveau suffisant afin de maintenir un contact radio bilatéral permanent avec le CRNA.

La FFA précise n'avoir pas pris conscience de cet impact lors de la consultation du nouvel arrêté.



#### **4.c Procédures IFR**

Quelques exemples des dernières mises en service de procédures GNSS :

Le Mans Arnage	: RNAV (GNSS) RWY 20, publiée le 30 mai 2013
Lorient Lann Bihoué	: RNAV (GNSS) RWY 07, publiée le 19 septembre 2013
Rennes Saint Jacques	: RNAV (GNSS) RWY 10, publiée le 30 mai 2013

#### **4.d Avancement Aéroport Grand Ouest**

Depuis le précédent CCRAGALS tenu à Brest le 14 mars 2013, ce dossier a progressé de la façon suivante :

- ✓ La commission du dialogue nommé par le premier ministre a déposé ses conclusions.
- ✓ En parallèle, il en a été de même de la commission agricole nommée par le ministre de l'agriculture visant à optimiser les surfaces agricoles impactées par le projet.
- ✓ Enfin, une commission scientifique désignée par le préfet de région Pays de la Loire avait pour mission d'examiner le mode de compensation environnemental retenu par les maîtres d'ouvrage concernant les zones humides détruites par la construction de l'aéroport.

En matière aéronautique, trois questions sont à l'étude actuellement :

- ✓ L'examen théorique de l'extension de l'aéroport de Nantes-Atlantique en regard du projet de construction d'un nouvel aéroport. Cette étude comporte une étude de bruit à diverses échéances (2030, développement ultime).
- ✓ L'étude sur la transformation de Nantes-Atlantique à usage restreint, dès lors que NDDL sera ouvert, tant en investissements qu'en fonctionnement au profit du pôle aéronautique industriel de la région nantaise.
- ✓ Le lancement de l'étude du PEB du nouvel aéroport ainsi que, au préalable, l'étude de modification des procédures CA (EMPCA).

Le ministre des transports a demandé la création d'un GT ouvert tant aux associations favorables au projet qu'à celles qui y sont opposées. Une première réunion s'est tenue à Nantes le 12 septembre dernier.

En parallèle, un GT Grand Ouest civil-militaire est en cours : un des objectifs de ce GT est d'élaborer un dispositif espace pour l'aéroport de NDDL.

La consultation formelle du CCRAGALS devrait intervenir à l'issue de l'enquête publique « EMPCA ».





## **5. Communication/retour d'expérience**

### **5.a Communication**

#### → Zone P de Ripault

Les contours ont été modifiés de manière à ce qu'ils soient en adéquation avec des repères visuels au sol.

Le SGDSN n'a toujours pas statué sur la pertinence de maintenir ou supprimer cette zone.

#### → Fermeture des Délégations.

Inquiétude exprimée par la FFA quant aux conséquences de ces fermetures sur :

- le devenir des bureaux des licences
- le devenir des pilotes inspecteurs, de ce fait sur la formation et le suivi des pilotes instructeurs.

## **6. Date et lieu du prochain CCRAGALS-O**

La prochaine réunion du CCRAGALS Ouest se déroulera le **12 mars 2014** à 14h00 à Brest.

Fin de séance 16h30.



ANNEXES

Annexe 1 : courrier-DTA\_Directive processus simplification EA inf\_20130911

Annexe 2 : courrier-DTA\_note procédure gestion activités\_20130916

Annexe 3 : 497 Consultation PERM Modif TMA 7 ORLEANS

Annexe 4 : Consult PERM 529\_PARA création Lessay (LFOM)

Annexe 5 : Consult PERM 521\_VOLT création Dreux MODIFIEE

Annexe 6 : Consult PERM 513\_AEM création Cairon

Annexe 7 : Consult PERM 525\_AEM création Ouistreham

Annexe 8 : Consult PERM 512\_AEM création Masserac

Annexe 9 : Consult PERM 507\_AEM création Entrammes

Annexe 10 : Consult PERM 522\_NEW modif AEM 9001\_le pellerin

Annexe 11 : Consult PERM 511\_modif AEM 8980\_st macaire

Annexe 12 : Consult PERM 482\_AEM LFRH

Annexe 13 : Consult PERM 514\_AEM création Plouhinec

Annexe 14 : Consult PERM 490\_20 08 13\_AEM création Montlevicq

Annexe 15 : Consult PERM 491\_20 08 13\_AEM création LFEI

Annexe 16 : Consult PERM 489\_20 08 13\_modif AEM 8730

Annexe 17 : Consult PERM 508\_AEM création Aron la Rogerie

Annexe 18 : Consult PERM 483\_AEM Suppression 8273 8338

Annexe 19 : Consult PERM 493\_22 08 13\_SUPPR TREUIL 919

Annexe 20 : Consult PERM 503\_treuil vol libre Bué (18)

Annexe 21 : Consult PERM 504\_treuil vol à voile LFOV (53)

Annexe 22 : 417 Consultation Modif D18D et D16

Annexe 23 : 413 Consultation Modif R20 AVORD

Annexe 24 : Consult 519\_BEP NO\_modif CTR et CTA Iles AN

Annexe 25 : Consult 415\_05 07 13\_ITI VFR Manche et Atlantique